



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RÉUNION D'INFORMATION SUR LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

## VOLET GAZ



23 novembre 2022

---



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Introduction

**GRTgaz : situation sur le marché du gaz, dispositif EcoGaz**

**DREAL : action des entreprises, listes, dispositif de « répartition » à venir**

**ADEME : accompagnements à l'efficacité énergétique**

---



# Perspectives du système gazier pour l'hiver 2022-23

27 octobre 2022

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

# GRTgaz, une obligation de continuité de service

- **Opérateur majeur de transport de gaz haute pression** en France
- Garant de la **continuité d'acheminement** du gaz



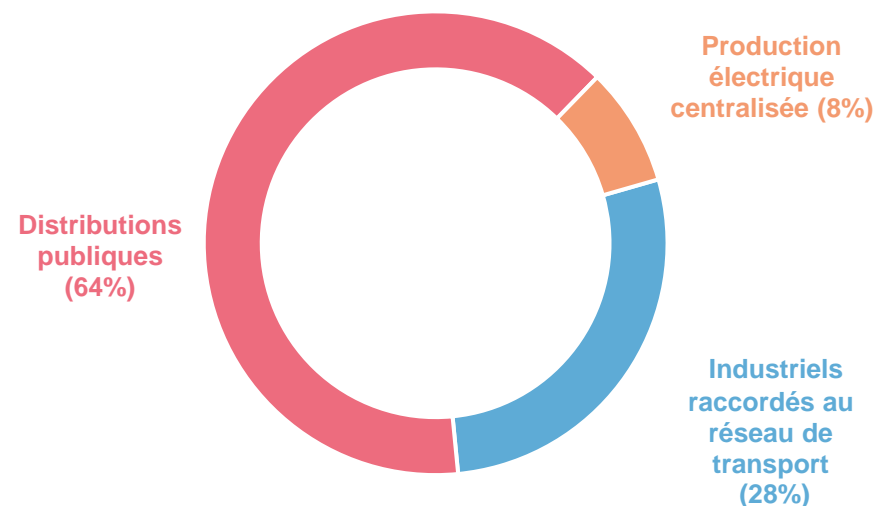
## ● **Consommateurs raccordés au réseau**

- ⇒ Gestionnaires de distributions publiques qui desservent les communes
- ⇒ Sites industriels
- ⇒ Centrales de production d'électricité

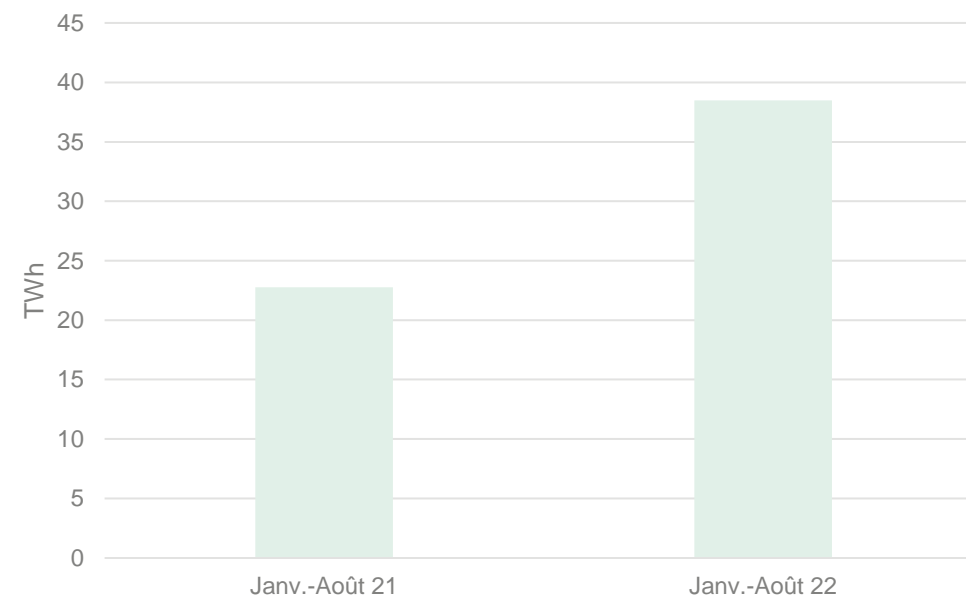
# Le gaz participe à la production d'électricité en France

En particulier ces derniers mois

Consommation brute de gaz en France en  
2021 : 474 TWh



Consommation de gaz pour la production  
d'électricité hors cogénérations\*

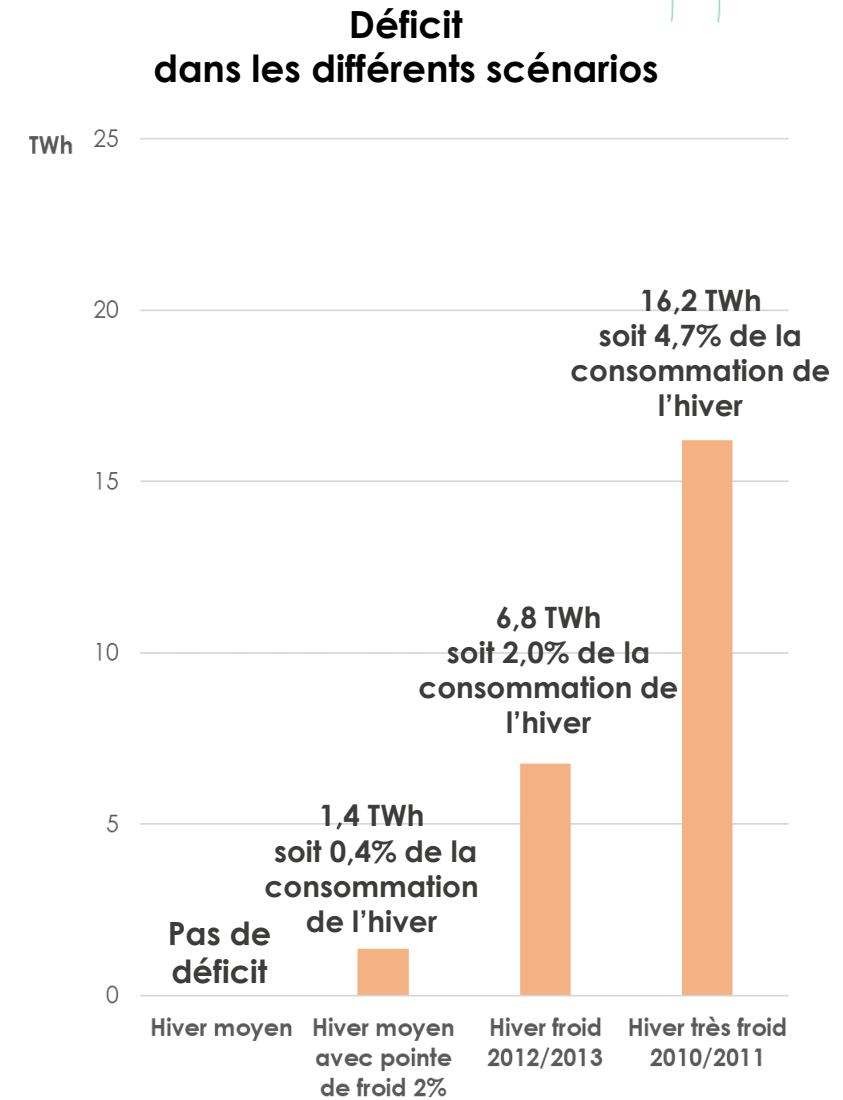
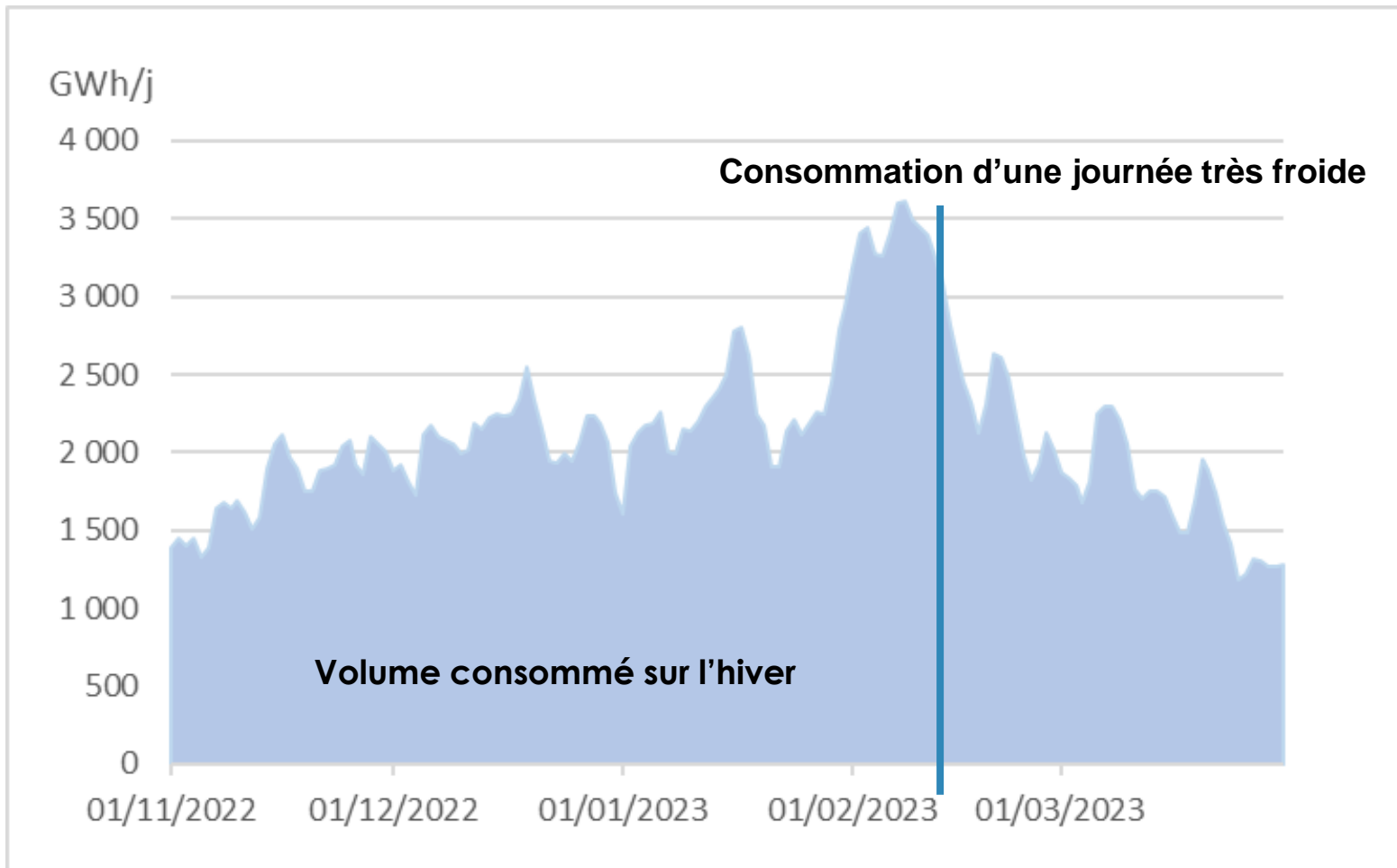


\* des hypothèses concertées pour l'hiver



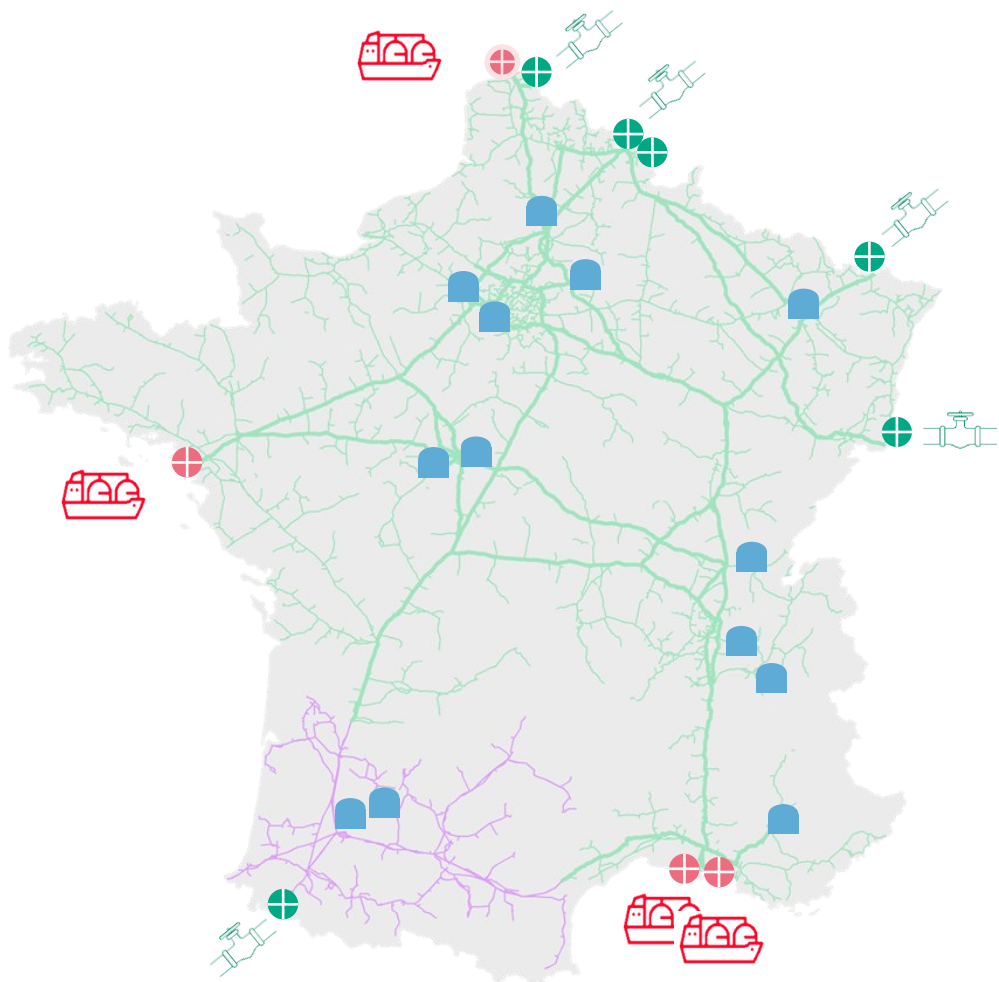
# Les perspectives de consommation pour l'hiver 2022-2023

Les tensions sur le marché du gaz dépendront de la rigueur hivernale





# Des infrastructures fortement mobilisées pour préparer l'hiver



**4 terminaux méthaniers** sur 3 façades maritimes,

- Capacité à la pointe : 59 GW
- **Le record absolu de GNL émis** sur une année a déjà été battu à 251 TWh



**13 stockages**, représentant 1/3 de la consommation française, indispensables pour assurer la modulation saisonnière

- 05/10/2022 : « *La campagne de remplissage des stockages pour l'hiver 2022-2023 se termine avec des stockages remplis à plus de 99 %* », a indiqué la CRE dans un communiqué. « *130 TWh de réserves de gaz ont été constitués* » Un volume représentant environ « *deux tiers de la consommation hivernale des PME et des particuliers* » précise la CRE. Un volume qui représente aussi un tiers de la consommation de gaz française.



# Des leviers qui permettent de résorber les déficits éventuels

## À la main des consommateurs (sobriété)

- 1°C en moins réduit la consommation d'environ 7% (soit 170 GWh/J ou 17 TWh)
- Le dispositif d'information et d'alerte (Ecogaz), lancé le 20 octobre, permettra aux citoyens, aux collectivités et aux entreprises de connaître le niveau de tension du système gazier et de contribuer à son équilibre par la mise en œuvre d'écogestes.



## Interruptibilité / Délestage

- Activation des dispositifs d'interruptibilité rémunérés qui permettent à des industriels volontaires de baisser leurs consommations en cas de déséquilibre sur le réseau. Le potentiel maximal est de 200 GWh/j
- Délestage en dernier recours, ciblant les grands consommateurs (afin de protéger les clients résidentiels).

## Le baromètre du réseau de gaz pour une consommation responsable

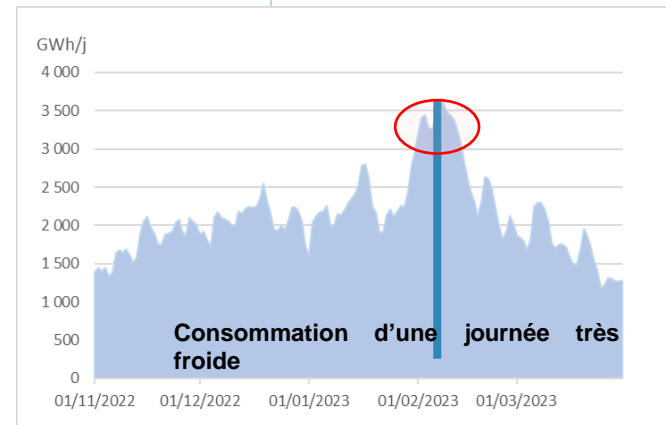
- ✓ **Un site internet pour connaître l'état de tension du réseau gaz à l'échelle nationale et pour 5 jours.**
- ✓ **Un site internet pour sensibiliser sur les écogestes** à mettre en place au quotidien et donner des conseils en termes de sobriété énergétique pour mieux gérer sa consommation de gaz
- ✓ **Relais possible par des sites partenaires** via une interface automatique depuis la plateforme ODRE
- ✓ En cas de forte tension sur le réseau (niveaux orange et rouge), **des alertes mail / SMS** aux consommateurs volontaires.

- Niveau de consommation normale ou inférieure à la normale
- Niveau de consommation légèrement supérieur à la normale
- Niveau de consommation très supérieur à la normale et/ou tension sur le système gaz
- Lancement des dispositifs d'interruptibilité ou de délestage



# Focus sur l'interruptibilité

3 mécanismes activables



## ● Interruptibilité de transport, interruptibilité secondaire

- ⇒ **Offres commerciales historiques** : contrepartie financière à l'interruption de consommation de gaz
- ⇒ **En cas d'activation**
  - Les GRT activent les capacités interruptibles
  - Les consommateurs raccordés se conforment aux ordres d'interruption de 24 à 54 heures (dans le cas de l'interruptibilité de transport)

## ● Interruptibilité garantie

- ⇒ Définie par un arrêté **du 17/12/2019** mais mise en œuvre pour **l'hiver 2022-2023**
- ⇒ **Clients concernés** : tous ceux ayant une consommation annuelle > 5 GWh/an
- ⇒ **Mise en œuvre** :
  - Appel d'Offre auprès des clients éligibles
  - Sélection des clients en fonction de la rémunération demandée puis contractualisation
- ⇒ **En cas d'activation**
  - Les GRT activent les capacités interruptibles et/ou demandent aux GRD d'activer celles de leurs clients avant J-1 16H
  - Les consommateurs se conforment aux ordres d'interruption à compter du lendemain 6H
  - Nombre d'activation : au maximum 2 fois par an et au maximum 240 heures par année

## A retenir

- Les opérateurs gaziers sont mobilisés et les stockages sont pleins.
- La sobriété électrique **et** gaz de **tous** les clients est essentielle pour éviter les interruptibilités. A titre d'illustration, 1 degré de consigne de chauffage en moins permet de gagner 7% soit 170 GWh/j.
- S'inscrire aux **alertes Ecogaz** permet d'avoir une vision à 5 jours des tensions sur les réseaux et donc des risques potentiels de délestage.
- **Le délestage est considéré comme peu probable pour les opérateurs, mais il reste possible.**







**Merci**





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RÉUNION D'INFORMATION SUR LA CRISE ÉNERGÉTIQUE - VOLET GAZ

*Actions des entreprises, rôle de l'État, délestage, rationnement*

23 novembre 2022

---



# En tant qu'entreprise : que faire ?

- S'engager pour agir sur la consommation :
  - court terme : sobriété, diffusion de l'information
  - moyen terme : efficacité énergétique
- Pour les très gros consommateurs, répondre aux enquêtes qui permettent de récolter les données pour calibrer les dispositifs



# Le rôle de l'État

- Sortir de la crise :
  - Approvisionnement : sécurisation de nouveaux moyens d'approvisionnement,
  - Consommation : Plan de sobriété
- Préparer les dispositifs de crise
- Accompagnement des acteurs



# Fonctionnement du délestage gaz (décret d'avril)

Priorisation sur la base de trois listes de consommateurs consommant plus de 5 Gwh/an

Délestage entre deux jours et une semaine



# Fonctionnement du délestage gaz

Priorisation sur la base de trois listes de consommateurs consommant plus de 5 Gwh/an :

1. Centrales électriques de plus de 150 mégawatts  
(une seule en AuRA, dans l'Allier)
2. Consommateurs assurant des missions d'intérêt général
3. Consommateurs qui sont susceptibles de subir des conséquences économiques majeures en deçà d'un certain seuil d'alimentation

Ordre dans lequel les délestages (qui peuvent être une demande de réduire la consommation d'un certain pourcentage, plutôt qu'une coupure totale) seront envisagés, tant que l'équilibre n'est pas rétabli :

liste 1, sites hors liste et liste 3 jusqu'au seuil, liste 3 au-delà du seuil, puis tous les consommateurs



# Fonctionnement du délestage gaz

État des listes dans la région :

- rebouclage national en cours
- nécessité de **garantir une capacité de délestage**,  
et volonté de **conserver un niveau de priorisation**  
garantissant la protection de certains consommateurs



# Le dispositif de « répartition »

À l'étude par le ministère de l'industrie, en lien avec la CRE

Gestion de la situation à plus long terme

Concernera les gros consommateurs, mais plus largement  
que le délestage







# ENERGIE-CLIMAT EN ENTREPRISE

Accompagnements techniques et financiers

Webinaire crise énergétique

# Sensibilisation - formations

- « **Prorefei** » : Devenir Réfèrent Energie dans l'Industrie, y compris les modules complémentaires :
  - ✓ Communiquer et sensibiliser ; Les achats liés à l'énergie ; financement d'un projet d'efficacité énergétique ; Plan de mesurage et de surveillance de l'énergie
- « **Inveest** » : Financement de l'efficacité énergétique et du bas carbone Industriels : DAF, RAF, directeurs de sites industriels et responsables achats. [www.inveest.org](http://www.inveest.org)

*“Suite à la formation, nous avons mis en place un processus de revue collective des projets industriels : nous explorons ainsi d'autres financements que le CAPEX et montons de nouveaux projets dont nous sommes fiers.”*



# Les partenaires territoriaux



Des diagnostics thématiques :

- Economie circulaire
  - ✓ Énergie
  - ✓ Éclairage commercial
  - ✓ Mobilité
  - ✓ Photovoltaïque
- ✓ diagnostic multiflux : « TPE /PME Gagnantes sur tous les coûts » ou ECOFLUX pour les moins de 20 salariés en complémentarité avec



Et des accompagnements de projets individuels et des conseillers qui renseignent sur le bouclier tarifaire

# Les accompagnements énergie-climat des entreprises

Mettre en  
œuvre une  
démarche

## → Evaluer sa stratégie climat et agir :

- **ACT : Stratégie & Accompagnement** [www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/ACT3/siGras/0](http://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/ACT3/siGras/0)
- **Diag Decarbon'Action** de BPI France (< 500 salariés) : **Bilan Carbone + Accompagnement** [https://tv.bpifrance.fr/Diag-Decarbon-Action\\_v4973.html](https://tv.bpifrance.fr/Diag-Decarbon-Action_v4973.html)



## → Investir dans la transition écologique et la décarbonation de vos sites :

- En amont, nombreux **Diagnostics et Etudes de Faisabilité énergie** (notamment) : [https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/recherche?aap%5B0%5D=vous\\_etes%3AEntreprise&aap%5B1%5D=vous\\_cherchez%3AAide%202021&aap%5B2%5D=types%3A44&aap%5B3%5D=theme%3A50](https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/recherche?aap%5B0%5D=vous_etes%3AEntreprise&aap%5B1%5D=vous_cherchez%3AAide%202021&aap%5B2%5D=types%3A44&aap%5B3%5D=theme%3A50)
- Mieux connaître **4 flux** traversant votre entreprise grâce au **Diag EcoFlux** de BPI France : matières & déchets, eau et énergie (sites < 250 personnes) <https://diagecoflux.bpifrance.fr/>



# Les accompagnements énergie-climat des entreprises

## → Investir dans la transition écologique et la décarbonation de vos sites (suite)

➤ Pour les EnR Thermiques et la chaleur fatale : toujours le **Fonds Chaleur** au fil de l'eau sur [www.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-laction/produire-chaleur/fonds-chaleur-bref](http://www.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-laction/produire-chaleur/fonds-chaleur-bref) pour des projets :

- de bois-énergie (ex. : [54 exemples d'installation biomasse en entreprise](#)) **solaire thermique** ([REx chez Melvita](#)), géothermie, méthanisation, réseaux de chaleur
- de chaleur fatale ([REx Yoplait-ADVIVO-Ville de Vienne](#))

➤ **TREMLIN PME** permet d'aider simplement un bon nombre de lignes de la Transition Ecologique : GES, déchets & Economie Circulaire, EnR thermiques (Géothermie, PAC, Chaudière biomasse inférieure à 1200MWh, solaire thermique, réseau de chaleur et de froid) , labellisations...

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/tremplin-transition-ecologique-pme>



Investir

# Les accompagnements énergie-climat des entreprises : industrie

Nouveau dispositif : **INDUSTRIE ZERO FOSSILE**  
3 volets – 150 M€ sur 2022



- Volet 1 échu : **BCIAT** (moyennes-grosses installations biomasse-énergie) : nouvel AàP fin 2022/2023 ?
- Volet 2 échu : **DECARB IND** (projets de décarbonation industrielle >3M€. AuRA : 1<sup>ère</sup> région en candidats)  
*Axes de décarbonation : Efficacité énergétique, électrification des procédés et modification des intrants*
- Volet 3 échu - **DECARB FLASH 2022 pour l'industrie : sites industriels < 500 personnes**  
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220503/industrie-zero-fossile-volet-3-decarb-flash>
  - uniquement pour projets entre 100 k€ et 3 M€. Cumulable avec les CEE
  - remplace le guichet ASP décarbonation + d'autres types de projets (Cf. ci-après)⇒ <https://atee.fr/evenement/france-2030-presentation-aap-industrie-zero-fossile-volet-3-decarb-flash> (onglet « Documentation »)
  - critères de sélection : qualité technique, engagement à finaliser les investissements en moins de 2 ans, **€/tCO2 évitées** (optimiser le montant demandé).

**Vers un nouvel IZF pour 2023 ?...**

Attente  
arbitrages  
Ministère  
pour 2023



# Les certificats d'Économies d'Énergie

Une aide parfois conséquente des fournisseurs d'énergie (qui sont « obligés »).

Fiches réparties par secteurs : industrie, tertiaire, transports, réseaux...

<https://www.ademe.fr/expertises/changement-climatique/passer-a-laction/comment-valoriser-economies-denergie-cee/principes-fonctionnement-dispositif-cee>

<https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie>



Calcul très simple : chaque fiche donne le montant de CEE en « MWh cumac », unité spécifique aux CEE.

⇒ Ne reste plus qu'à trouver un « Obligé » (fournisseur d'énergie) ou un de leurs délégataire pour négocier la valeur du MWh cumac :

- Un de vos actuels/futurs fournisseurs d'énergie
- Un fournisseur quelconque
- Ou via une plateforme dédiée comme <https://nr-pro.fr> (plus simple pour de petits projets).

C'est l'obligé choisi qui déposera les CEE « pour vous »... et en contrepartie participera financièrement à votre projet ; à condition qu'un contrat avec lui soit signé avant l'investissement (nécessité du « rôle incitatif »).

➔ 2 webinaires 2022 « Industrie » et « Tertiaire » en replay + présentations disponibles (sur l'onglet « Documentation ») :

- <https://atee.fr/evenement/cee-dans-lindustrie-mieux-apprehender-son-projet-energetique>
- <https://atee.fr/evenement/cee-et-decret-tertiaire-quelles-perspectives-pour-la-renovation-energetique>

- **« Prêt Vert » ADEME**

- Prêt sans sureté, pour les petites et moyennes entreprises qui souhaitent engager un projet de transition écologique et énergétique
- Finance les investissements immatériels ou matériels à faible valeur de gage ainsi que l'augmentation du besoin en fonds de roulement nécessaire au lancement du projet, sans prise de sûretés, pour compléter un financement extérieur (prêt bancaire, apport en fonds propres ou financement participatif).

- **Caractéristiques du prêt**

- ✓ Montant : de 10 000 € à 1 000 000 €
- ✓ Durée : de 3 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum

- **« Prêt Economie d'Énergie » (PEE)** Prêt de 10 000 à 500 000 euros, pour matériels éligibles aux



- Aucune garantie : n'est exigée sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant.

- Durée et remboursement adaptés :

- Durée : 3 à 7 ans avec jusqu'à 2 ans de différé d'amortissement du capital.
- Amortissement linéaire du capital : échéances trimestrielles à terme échu.

- Conditions financières

- Taux fixe bonifié selon le barème en vigueur.



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté*  
*Égalité*  
*Fraternité*



<https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr>

→ Les dispositifs d'accompagnement des entreprises sur  
<https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/sites/default/files/presentation-outils-dispositifs-accompagnement-ademe.pdf>

## ADEME AuRA

Olivier GILLET (chaleur fatale) [Olivier.gillet@ademe.fr](mailto:Olivier.gillet@ademe.fr)  
Eliot MAGNIN (décarbonation) [eliot.magnin@ademe.fr](mailto:eliot.magnin@ademe.fr)

04 72 83 84 50

04 73 31 52 84

Sybille MEJIA (flash décarb )  
[sybille.mejia@ademe.fr](mailto:sybille.mejia@ademe.fr)

04 72 83 09 36